

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Ma question est unique aujourd'hui. Elle a trait...

Une voix: A l'ordre.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, est-ce qu'on pourrait obtenir le silence à la Chambre? Mes collègues qui sont à votre droite sont des gens bien charitables, mais il arrive parfois qu'ils se permettent de déranger les députés qui posent des questions sérieuses, comme je suis en train de faire, et je n'aime pas cela. Je respecte les autres députés, qu'on me respecte en retour.

Des voix: D'accord.

M. Lambert (Bellechasse): Alors mon rappel au Règlement est le suivant. Étant donné que la question que j'ai posée à l'honorable ministre se rapporte à une question bien particulière à l'effet que des problèmes existent—je ne blâme personne, mais il y a des problèmes—en ce qui a trait aux grains de provende entreposés actuellement dans l'Est, et étant donné qu'on ne peut pas en transporter suffisamment, je demande au ministre s'il peut assurer la Chambre que ces grains de provende actuellement entreposés dans l'Est serviront aux besoins domestiques avant d'être exportés sur le marché extérieur.

M. l'Orateur: Je regrette, mais je soutiens encore qu'il s'agit exactement de la même question qui a été posée par un autre honorable député au début de la période des questions orales.

M. Lambert (Bellechasse): Quelle a été la réponse?

[Traduction]

M. l'Orateur: Plus tôt durant la période des questions, le député de Saint-Jean-Ouest a posé une question au ministre des Pêches. Le ministre s'est engagé à y répondre aussitôt que possible. J'ai appris que le ministre est maintenant disposé à répondre à cette question et sa réponse mettra probablement fin à la période des questions.

* * *

LES PÊCHES

L'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS AU RÈGLEMENT DE LA CIPAN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcherie)): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du député de Saint-Jean-Ouest, puis-je signaler à la Chambre que l'*Annapolis*, qui faisait la patrouille depuis deux ou trois jours, a arraisonné cinq navires de pêche russes. Aucune violation n'a été constatée et le navire navigue maintenant au large du cap Freels pour continuer l'inspection et les arraisonnements là où il y a un grand nombre de navires de pêche.

● (1520)

LES VIOLATIONS DU RÈGLEMENT DE LA CIPAN PAR DES CHALUTIERS BRITANNIQUES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre d'État (Pêches) sur ce point précis. D'après la Commission internationale des pêches de l'Atlantique nord-ouest, la CIPAN, la pêche de l'aiglefin, espèce menacée de disparition, est interdite à Browns Bank et Georges Bank. Cependant,

Questions orales

l'équipage du garde-côte américain *Vigorous* a récemment arraisonné six chalutiers britanniques, le *Marbella*, le *Seafridge-Skua*, le *Farnella*, le *Coriolanus*, le *Northbella* et le *Southbella*, et constaté que leurs prises dépassaient toutes de très loin la limite autorisée. En fait, l'un d'eux avait 130 tonnes d'aiglefin sur un total de 135 tonnes. Le ministre ou un responsable de son ministère a-t-il fait des démarches auprès du gouvernement britannique pour voir s'il a l'intention de continuer à violer les règlements de la CIPAN?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcherie)): Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner, et j'espère avoir une réponse pour la période des questions de demain. Je ne mets pas en doute la parole du député mais si ce qu'il dit est exact, nous ne saurions tolérer cet abus.

L'OPPORTUNITÉ DE L'AFFECTATION DE LA MARINE MILITAIRE À LA SURVEILLANCE DE LA PÊCHE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État (Pêcherie), mais sous forme de supplique ou de demande. En égard au procédé éminemment utile et précieux qui consiste à utiliser des navires des Forces armées canadiennes, est-ce que son ministère consentira à rembourser les Forces armées canadiennes mal payées et mal financées, surtout le Commandement maritime, des frais de carburant qu'elles engagent pour qu'elles puissent voir à former leur personnel de temps à autre?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcherie)): Monsieur l'Orateur, ce conseil est éminemment valable. J'espère que le député m'appuiera quand j'essaierai d'obtenir des crédits supplémentaires du Conseil du Trésor.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, j'hésite à faire appel au Règlement ou à soulever la question de privilège, mais je le fais parce qu'il y a urgence. Si je ne faisais rien, il pourrait en résulter une pénurie de viande chez les détaillants des régions de Toronto et de Hamilton. A cause d'un retard dans les livraisons de viande depuis les usines de salaison et les centres de distribution dans les régions de Toronto et de Hamilton, retard qui résulte d'un débrayage hier des inspecteurs de viande employés par le gouvernement fédéral et qui, il y a encore une heure et demi, n'étaient pas de retour au travail, j'aimerais le signaler au président du Conseil du Trésor. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il prendra immédiatement les mesures nécessaires pour mettre fin à ce débrayage illégal avant qu'il ne se transforme en grève illégale? Les Canadiens commencent à en avoir assez de ces grèves illégales dont le présent gouvernement semble bien s'accommoder.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je suis d'accord avec l'honorable député pour dire que les inspecteurs de viande n'ont pas le droit de faire la grève, et que des mesures seront immédiatement prises pour leur faire comprendre la situation et les pénaliser s'il y a lieu. Certains fonctionnaires ont le droit de grève, et je le respecte, mais quant à ceux qui ont été désignés comme des fonctionnaires devant rester à leur emploi pour protéger la sécurité du public, je crois qu'il est très important qu'ils obéissent à la loi adoptée par le Parlement.